

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN
Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET DE LA DELIBERATION

Ensemble immobilier 61 rue des Godrans/5 place François Rude/1-1bis rue François Rude - Engagement de la procédure de cession - Approbation du cahier des charges

Monsieur Masson au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 61 rue des Godrans/5 place François Rude/1-1 bis rue François Rude cadastré section BO n° 534, d'une surface bâtie totale de l'ordre de 1 200 m², devenu libre d'occupation à la suite du transfert des services sur le site 11 rue de l'Hôpital.

La Ville conduit une démarche globale de rationalisation et de gestion active de son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers nécessaires au fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et missions.

Le maintien de cet ensemble immobilier dans le patrimoine municipal ne présente ainsi plus d'utilité pour la Ville et il est proposé d'engager une procédure de cession, à l'appui d'un cahier des charges.

Compte tenu de la situation de ce bien au cœur du secteur sauvegardé et de ses caractéristiques, il est en effet proposé de spécifier le projet de reconversion attendu, afin de conférer à ce site une destination à vocation majoritaire d'activités commerciales.

Cette destination souhaitée s'inscrit dans la poursuite de la politique constante et conséquente menée par la Ville en faveur de la valorisation du centre-ville et de son développement économique et touristique. La transformation de cet ensemble immobilier participera ainsi pleinement au renforcement de l'attractivité du centre-ville et au maintien de la dynamique commerciale.

Le projet attendu devra en conséquence, de façon majoritaire, prévoir la réutilisation des bâtiments existants pour une destination commerciale et pourra également prévoir des constructions nouvelles, dans le souci d'optimiser la reconversion et de permettre la réalisation d'une opération qualitative et d'envergure, dans le respect d'une programmation à dominante commerciale.

Il est proposé d'approuver le cahier des charges de vente, précisant notamment les modalités de la consultation et du choix du futur acquéreur.

Il est précisé que cette procédure de mise en vente sera annoncée par voie de presse et que le cahier des charges sera adressé aux promoteurs nationaux et locaux ayant déjà fait part de leur intérêt pour acquérir un bien cédé par la Ville, cet envoi ne limitant en aucun cas la possibilité pour tout autre acquéreur potentiel de répondre à cette procédure de cession.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager la procédure de cession de l'ensemble immobilier situé 61 rue des Godrans/ 5 place François Rude/1-1 bis rue François Rude, cadastré section BO n° 534, d'une surface bâtie totale de l'ordre de 1 200 m², à l'appui d'un cahier des charges, afin de spécifier la destination future de ce site ;

2 - décider que ce site devra recevoir, de façon majoritaire, une destination commerciale, tant pour les bâtiments actuels que pour les constructions qui seraient proposées ;

3 - approuver le cahier des charges, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13